

## Constats partagés sur les impacts du SNU pour la filière animation

**Le Comité de filière Animation ayant vocation à se saisir de tous les sujets qui ont une incidence avérée ou potentielle forte sur l'emploi, les qualifications et la formation des animateurs en accueils collectifs de mineurs, il a décidé de travailler sur les conséquences d'un potentiel développement du SNU pour la filière.**

Si l'Etat choisit de développer fortement le SNU, le recours à l'emploi d'animateurs issus des accueils collectifs de mineurs, observé depuis 2019, pourrait en effet être démultiplié. Le SNU tel qu'il a été expérimenté jusqu'à présent fait appel à de nombreux animateurs : leurs compétences particulières ancrées dans l'éducation populaire et leur capacité à encadrer les jeunes dans toute leur diversité constituent une plus-value réelle au sein des équipes d'encadrement.

Dans cette hypothèse, il importera que ces recrutements soient des opportunités pour les animateurs intéressés et non une déstabilisation de la filière, qui est déjà confrontée à une pénurie de main-d'œuvre importante.

Pour y parvenir, le déploiement du SNU devra se faire en dialogue avec la filière dans son ensemble et en tenant compte de ses travaux relatifs aux conditions d'emploi, à l'exercice professionnel, aux passerelles entre les métiers, aux rémunérations, à la formation initiale et continue, à la convergence entre emplois publics et privés mais aussi à la complémentarité des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les incidences seront multiples et incluent souvent un niveau de complexité technique important : par exemple, le recours à des personnels déjà en emploi au sein de structures associatives pose la question d'un développement de la formation continue financée avec les OPCO. Cette anticipation des impacts RH contribuera à faire en sorte que les futurs emplois du SNU soient des emplois le plus possible pérennes, dans l'esprit de la mobilisation actuelle de la filière pour la qualité des emplois dans les métiers de l'animation.

Le comité de filière considère qu'une étude d'impact conjointe avec la délégation générale au SNU peut débuter sans attendre car de nombreuses questions RH sont indépendantes des scénarios de développement : quels types de contrats ? quels employeurs ? quelles formations ? quels niveaux de rémunération ? quelles conventions collectives ?...

En matière d'emploi et de rémunération, le comité de filière appelle à une clarification sur les scénarios de portage des emplois, entre une fonctionnarisation et une délégation à des employeurs privés : dans l'hypothèse de délégations de service public, le comité de filière appelle le gouvernement à une vigilance sur les critères sociaux qui les régiront, afin de valoriser les employeurs engagés pour des emplois de qualité. Il souhaite ensuite que des réflexions soient rapidement initiées sur les temps de travail et de repos, les taux d'encadrement, l'encadrement des rémunérations par des directives publiques, les conventions collectives de rattachement. Enfin, il appelle l'Etat à renoncer au recours au contrat d'engagement éducatif qu'il juge incompatible avec des emplois pérennes.

Concernant la formation, le comité appelle de ses vœux le développement de formations en pleine articulation avec les formations actuelles de l'animation, pour chaque niveau de qualification. Les brevets professionnels (CQP, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) pourraient ainsi se voir adjoints des certificats

complémentaires dédiés au SNU. Si des diplômes spécifiques étaient créés, la VAE pour les animateurs et les équivalences avec les diplômes de l'animation devraient être encouragés. En revanche, le comité de filière invite à écarter l'hypothèse d'un « BAFA SNU », brevet de l'animation volontaire et occasionnelle, inadapté à des emplois pérennes. Il pose enfin la question de la formation initiale : s'il souhaite, d'une manière générale, valoriser le bac pro AEPA (animation enfance personnes âgées) au sein des ACM, il doute de l'opportunité de confier à des lycéens professionnels stagiaires ou jeunes bacheliers la responsabilité d'encadrer d'autres lycéens.

Enfin, le comité de filière considère nécessaire d'anticiper le fait que les impacts seront globaux pour les organisateurs d'ACM, relatifs à l'accueil et à l'encadrement des jeunes, et dépasseront les enjeux de la filière métier de l'animation. Les problématiques d'emploi devraient être similaires pour tous les types de postes communément présents dans les centres, comme les personnels de cuisine qui figurent parmi les métiers en tension. Les choix d'implantations de centres de séjours pourraient également interférer avec les politiques publiques de soutien aux structures du tourisme social et familial dans les territoires qui rencontrent déjà des enjeux d'investissement immatériel et matériel forts.